

<https://ricochets.cc/Deux-nouvelles-mega-bassines-demantelees-par-la-Direction-Regionale-de-Protection-de-l-Eau.html>



# Deux nouvelles méga-bassines démantelées par la Direction Régionale de Protection de l'Eau

- Les Articles -  
Date de mise en ligne : mercredi 23 mars 2022

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

Des actions de démantèlement de réserves d'eau pour l'agro-industrie ont eu lieu dans l'Ouest.

L'Etat et ses flics accentuent la surveillance et le fichage : du matériel militaire découvert devant un domicile.



**Deux nouvelles méga-bassines démantelées par la Direction Régionale de Protection de l'Eau**

► [Relais - Deux nouvelles bassines démantelées - les revendications de la « Direction Régionale de Protection de l'Eau »](#)

Les Soulèvements de la Terre ont récemment reçu des documents nous informant du démantèlement de deux méga bassines dans les Deux Sèvres et la Vienne. Ce débâchage qui intervient à quelques de nouvelles grandes manifestations publiques contre les méga-bassines du 25 au 27 mars est ici revendiqué par le Comité exécutif de la direction régionale de protection de l'eau (DRPE). Celui-ci nous fait part d'un travail conséquent : « concernant les activités criminelles d'entreprises agricoles engagées dans l'accaparement de l'eau ». La DRPE aurait été « sollicitée pour mener une enquête approfondie sur les mécanismes et les montages sociétaires qui conduisent à l'empoisonnement et à l'épuisement de ce bien commun. ». La DRPE nous a aussi informé avoir engagé le « démantèlement progressif des réserves de substitutions rattachées à un certain nombre de sociétés listées dans ce document avec un détail de leurs activités ». Bernard Mambert, président de la DRPE annonce dans ce courrier au « accapareurs » que ces sociétés « ont 10 jours pour se mettre en conformité et engager eux même le démantèlement ou la mise à l'arrêt des dites réserves de substitution ».

**Dans un second courrier daté du 2 mars 2022, la DRPE nous informe qu'elle a d'ores et déjà entrepris « des travaux de démantèlement de deux réserves de substitutions appartenant aux sociétés suivantes : L'asa des dames à Nouaille Maupertuis et Pampr'oeuf à Pamproux. »** Elle détaille les activités des deux sociétés dans le document joint et invoque les motifs suivant à son action :

- Accaparement en bande organisée des ressources en eau des territoires susdit.
- Engagements contraires aux prérogatives légitimes concernant la protection de ce bien commun face aux dérèglements constatés sur ces territoires et bien au-delà
- Destruction à rythme soutenu d'une agriculture socialement et écologiquement viable.

(...)

► [SUIITE](#)



**Chronique du système policier français : dissolution d'un groupe antifasciste, caméras cachées, réfugiés à deux vitesses, contrôle routier meurtrier, ratonade, sans suite...** Caméras cachés pour surveiller les écolos - Paradis fiscaux légaux pour Macron et les autres bourgeois

## ? DES CAMERAS CACHÉES POUR ESPIONNER LES MOUVEMENTS ÉCOLOGISTES

Dans les Deux-Sèvres, près de Niort, une mobilisation monte en puissance contre les « méga-bassines », des lacs artificiels destinés à irriguer les grosses exploitations d'agriculture intensive. Ces bassines viennent pomper la nappe phréatique et assèchent une zone entière, en particulier les terres des petits paysans, pour le profit des grosses productions bourrées de pesticides.

**Des personnes mobilisées ont eu la surprise de découvrir qu'elles étaient surveillées illégalement. Du matériel de surveillance, dont une caméra, a été découvert à proximité de l'endroit où le collectif "Bassines non merci" organise régulièrement des réunions. C'est près d'une maison, le domicile du père d'un militant, qu'une première caméra cachée sous une toile de camouflage a été découverte, enfoncée dans le sol. La caméra est dirigée vers le portail d'entrée de la maison, pour filmer toutes les allers et venues. Dans un fossé qui longe le mur à l'extérieur, il y avait d'autres dispositifs de surveillance enveloppés dans un sac poubelle et recouverts par un filet de camouflage. Il s'agit de deux mallettes en plastique noir, des batteries, et ce qui ressemble à un récepteur. La batterie est une unité d'énergie mobile portable, fabriqué par la société Accuwatt Technologies, spécialisée dans la fourniture des forces opérationnelles et des forces armées. Il s'agit probablement d'un dispositif « IMSI Catcher », qui aspire les données des appareils numériques qui passent à proximité.**

Ce type d'opération a déjà été vu près de Nantes. Dans l'estuaire de la Loire, une lutte est en cours pour préserver 150 hectares de zone naturelle du bétonnage. À la rentrée 2020 des caméras et des moyens de surveillance avaient été découverts, cachés dans des troncs d'arbre ou des pierres. Il s'agissait de « caméras très sophistiquées et camouflées » retrouvées par des militants au Carnet, où des écologistes luttent contre le bétonnage d'un site naturel. Un dispositif illégal, dont les images accusent la gendarmerie locale. Elles avaient été installées à la veille d'un « weekend de résistance » prévu à proximité du Carnet. Ces quatre caméras filmaient en continu et étaient reliées, via des câbles enterrés, à des grosses batteries et modems, également dissimulés, permettant d'envoyer directement les images à un poste à distance.

La captation d'images sur la voie publique est encadrée par la loi. Comme le rappelle la Cnil (Commission nationale

de l'informatique et des libertés), en principe les personnes filmées doivent en être informées par des panneaux visibles, affichés en permanence, comprenant au minimum un pictogramme représentant une caméra. Il s'agit ici d'opérations secrètes de renseignement. Mais cette activité est elle aussi encadrée par la loi. La captation d'images dans un lieu privé fait partie des techniques ne pouvant être déployées que pour « la défense et à la promotion des intérêts fondamentaux de la Nation », par exemple pour « la prévention du terrorisme » ou encore la prévention « des violences collectives de nature à porter gravement atteinte à la paix publique ». Protéger l'écosystème en plein effondrement est donc une atteinte à leur ordre.

**Pour surveiller les personnes qui luttent pour la justice ou la défense d'une planète vivable, les moyens de surveillance et de répression sont illimités. Pendant que les semeurs de guerres, les évadés fiscaux, les tueurs en uniforme et autres puissants bénéficient d'une impunité totale.**

Dans les Deux-Sèvres, le collectif opposé au « méga-bassines » a annoncé qu'il compte déposer plainte contre X pour surveillance illégale. Plusieurs journées de mobilisation écologiste doivent justement avoir lieu du 24 au 27 mars à la Rochénard.

(post Nantes Révoltée)

## **Remarque :**

**Une démocratie se ferait un devoir de soutenir et encourager les contestations, surtout les plus radicales visant l'émancipation et le bien commun.**

Mais nous subissons le joug de l'Etat-capitalisme, le contraire de la démocratie, alors le système policier s'efforce de surveiller les contestations devenant virulentes et/ou menaçants des intérêts jugés vitaux, et de réprimer durement si besoin.

L'appareil d'Etat sert d'abord à protéger le système destructeur en place.